Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/04/2025 à 09h22
Réference de l'AR : 010-241000405-20250410-20-DE
Affiché le 16/04/2025 ; Certifié exécutoire le 16/04/2025

REGION de BAR AUBE

REPUBLIQUE FRANCAISE	N°	20	10 .04	25

Département de l'Aube
Arrondissement de Bar-sur-Aube
Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ..... 50 Nombre de conseillers en exercice : ..... 50 Date de convocation : 28 mars 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente , les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président , adressée le 28/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, BOUR Patrice, CAILLET Laurence, CRESPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAS Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, LEGER Walter, LORIN Thierry, MENNETRIER Alain, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PICOD Gérard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BORDE Odile à DANGIN Anita, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, GERARD Valérie à PICOD Gérard, HUBAIL Claudine à GEOFFROY Mikaël, JOBERT Didier à BARBIEUX Philippe, MAITRE Pierre-Frédéric à WOJTYNA Lucienne, MARY Patrick à CAILLET Laurence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, NICOLO Denis à LEGER Walter, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PIOT Bernard à RIGOLLOT Marie-Noëlle, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, YOT Olivier, LEMOINE Pascal, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....13
Absents.....10
Votants.....40

OBJET : M57 - FONGIBILITE DES CREDITS ANNEE 2025

Pour : **40**	Contre : **0**	Abstention : **0**	Non participant : **0**
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Madame Marie Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente

L'instruction budgétaire et comptable M57 a supprimé l'inscription de crédits budgétaires aux chapitres de dépenses imprévues 020 et 022. En parallèle, elle permet de disposer de souplesse budgétaire en permettant au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel du chapitre 012 et des chapitres d'ordre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art L5217-10-6 du CGCT).
Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
Cette disposition permettrait notamment d'amender la répartition des crédits budgétaires entre chapitres budgétaires (chapitres classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins sans modifier le montant global des dépenses.
Cette disposition permettait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité, un tableau retraçant ces mouvements étant alors présenté au Conseil communautaire le plus proche.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 10 avril 2025

Secrétaire de séance,

Monsieur LEGER Walter

Philippe BORDE,

Président

Communauté de Communes Région BAR S/ AUBE